

**Amendement 1****Margrete Auken**

au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport****Soledad Cabezón Ruiz**Activités du Médiateur européen en 2014  
2015/2231(INI)**A8-0020/2016****Proposition de résolution****Paragraphe 5***Proposition de résolution*

5. rappelle que, depuis des années, 20 à 30 % des plaintes portent sur la transparence et que la question de transparence la plus fréquemment soulevée concerne le refus des institutions d'accorder l'accès à des documents ou à des informations; estime que l'ouverture et l'accès des citoyens aux documents, conformément à l'article 15 du traité FUE et à l'article 42 de la charte des droits fondamentaux, sont un ingrédient essentiel du système d'équilibre des pouvoirs entre les institutions; soutient toute initiative que la Commission et les autres institutions de l'Union prendront en vue de garantir un accès équitable, rapide et simple de tous aux documents de l'Union; se félicite de la plus grande transparence qui découle de la publication en ligne du registre public des documents; demande à la Médiatrice d'enquêter sur les problèmes de transparence concernant l'accès du Parlement aux documents pertinents de la Commission sur les infractions et sur la procédure pilote de l'Union; juge nécessaire de déterminer et de mettre en place des mécanismes appropriés pour garantir un dialogue interinstitutionnel loyal;

*Amendement*

5. rappelle que, depuis des années, 20 à 30 % des plaintes portent sur la transparence et que la question de transparence la plus fréquemment soulevée concerne le refus des institutions d'accorder l'accès à des documents ou à des informations; estime que l'ouverture et l'accès des citoyens aux documents, conformément à l'article 15 du traité FUE et à l'article 42 de la charte des droits fondamentaux, sont un ingrédient essentiel du système d'équilibre des pouvoirs entre les institutions; soutient toute initiative que la Commission et les autres institutions de l'Union prendront en vue de garantir un accès équitable, rapide et simple de tous aux documents de l'Union; se félicite de la plus grande transparence qui découle de la publication en ligne du registre public des documents; demande à la Médiatrice d'enquêter sur les problèmes de transparence concernant l'accès **rapide** du Parlement aux documents pertinents de la Commission sur les infractions et sur la procédure pilote de l'Union, **en particulier lorsqu'ils sont liés à des pétitions existantes**; juge nécessaire de déterminer et de mettre en place des mécanismes appropriés pour garantir un dialogue interinstitutionnel loyal;

Or. en

17.2.2016

A8-0020/2

## Amendement 2

**Margrete Auken**

au nom du groupe Verts/ALE

## Rapport

**Soledad Cabezón Ruiz**

Activités du Médiateur européen en 2014

2015/2231(INI)

**A8-0020/2016**

## Proposition de résolution

### Paragraphe 26

#### *Proposition de résolution*

26. salue les institutions de l'Union, qui ont suivi 80 % de recommandations de la Médiatrice; est préoccupé par le taux persistant de 20 % de recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre; est conscient du fait que les suggestions de la Médiatrice ne sont pas juridiquement contraignantes; demande instamment aux institutions, organes et agences de réagir rapidement, de manière efficace et responsable, aux recommandations et commentaires critiques de la Médiatrice; soutient la Médiatrice dans les futures enquêtes menées dans le cadre de son mandat pour déterminer les insuffisances en matière de transparence relative à l'exécution du budget européen;

#### *Amendement*

26. salue les institutions de l'Union, qui ont suivi 80 % de recommandations de la Médiatrice; est préoccupé par le taux persistant de 20 % de recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre; est conscient du fait que les suggestions de la Médiatrice ne sont pas juridiquement contraignantes; demande instamment aux institutions, organes et agences de réagir rapidement, de manière efficace et responsable, aux recommandations et commentaires critiques de la Médiatrice; soutient la Médiatrice dans les futures enquêtes menées dans le cadre de son mandat pour déterminer les insuffisances en matière de transparence relative à l'exécution du budget européen, *en coopération avec la Cour des comptes, l'OLAF et la commission du contrôle budgétaire du Parlement, le cas échéant;*

Or. en

17.2.2016

A8-0020/3

**Amendement 3**

**Margrete Auken**

au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**Soledad Cabezón Ruiz**

Activités du Médiateur européen en 2014

2015/2231(INI)

**A8-0020/2016**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*26 bis. rappelle que la Médiatrice a également la capacité, et donc le devoir, d'examiner les activités du Parlement sous l'angle de ses efforts visant à assurer une bonne administration aux citoyens de l'Union;*

Or. en